



Animateur périscolaire

CDD

Direction ou Service : Éducation, Enfance, Jeunesse, Sport et Affaires Culturelles

Rôles :

- Participe à l'animation de la pause méridienne

Missions et responsabilités

- Participation à l'animation de la pause méridienne

Degré d'autonomie : sous l'autorité des responsables des activités extra et périscolaires

Statut, formation et expérience demandés, permis

- BAFA (acquis ou en cours d'obtention) ou équivalent

Contraintes et difficultés particulières liées au poste

- Travail sur site de l'accueil
- Grande disponibilité

Conditions matérielles

Lieu de travail : Travail sur les lieux d'accueil

Temps et horaires : **horaire annualisé : 278h du 30 août 2019 au 3 juillet 2020**

7h45/semaine en période scolaire (sur 4 jours)

Moyens alloués (véhicule, téléphone, ordinateur, logiciels...) : **matériel pédagogique**